

Compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2025

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / BERNARD A. / VINCENT J. / RIOU J. / CHEVAT L.

Excusés : BAUDRAND M. / TEILHAS-BALME V. / GRANDJEAN L. / PELLEGRIN R / BARDINE L. / STOFFT N.

Alain BERNARD ouvre la séance à 20h00, annonce que le quorum est atteint compte tenu du fait que le nombre d'élus afférents au Conseil n'est plus que de 13. Il présente ensuite le compte rendu du mois de janvier. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

Bâtiment Multi Accueil (S.ASCARI / projection photos avancement chantier) :

- Photo 1 Auvent : les élus ont souhaité que soit refait l'auvent trop bas. Des pénalités financières seront appliquées si tel n'était pas le cas.
- Photo 2 plancher chauffant : les serpentins ont été posés, la chape liquide réalisée. Reste les plafonds à insonoriser.
- Photo 3 VMC : les gaines sont posées, attention à la condensation le long du mur, les élus sont attentifs au volume sonore que cela engendrera.

Visite des locaux par la PMI représentée par Mme HACHE, JM BOUCHON, des élus S.ASCARI et A.BERNARD :

- L'escalier qui rejoint les vestiaires est jugé dangereux : un portillon sera rajouté ainsi que des grilles ajourées à la rambarde.
- Aile ouest : transformation du local de rangement en bureau ; les portes sont pleines, un vitrage sera rajouté.
- Clôture : le théâtre de verdure initialement prévu ne pourra pas être réalisé, un muret surmonté d'un grillage permettra de séparer la cour en clapicette stabilisée de l'espace vert. L. ROUSSON propose de décaisser le talus, ce qui pourrait engendrer des frais supplémentaires mais permettre un espace plus grand (un mur plus haut pourrait servir de cage de foot) ; les deux solutions envisagées sont à chiffrer et à réfléchir. Un portillon et un portail (obligatoire pour passage véhicules et secours) permettra aux parents de récupérer les enfants directement dans la cour. JM souhaite garder le plus d'espace extérieur possible.

Ecole (S.ASCARI) un incident a été signalé quant à l'irrespect d'un enfant à la garderie, l'affaire a été soldée rapidement en présence des protagonistes, de la directrice, du parent de l'enfant et d'un élu.

Conseil d'école : demande d'augmenter l'amplitude horaire de la garderie 7h-19h, refus des élus : il faudrait du personnel supplémentaire et non souhaitable pour le bien être des enfants. Tickets garderie : peu pratique pour les parents mais aucune solution ou entente n'a été trouvée entre élus des communes du RPI. Effectif : malgré une baisse conséquente des inscrits (157 élèves à la rentrée 2025), aucune menace de fermeture de classe n'est à déplorer. Pas de poste de direction supprimé (projet direction unique abandonné)

✓ St Vincent : 54

✓ St Lager : 56

✓ St Bazile : 47

Evaluations CP : très satisfaisantes.

Changement de postes : Monique (MS) part en retraite ; Laura Philibert (CP), et Ingrid (CM1) non titulaires, postes en mouvement.

Remerciements des parents d'élèves pour le travail des dames des deux garderies.

Fibre : Réunion le mardi après-midi en mairie ; les travaux continuent et avancent, une réunion publique est prévue le 27 juin (elle est encore à confirmer). Une seule réunion pour l'ensemble des communes du RPI, présence de tous les opérateurs, Lydia propose au chargé de communication de la Communauté de faire suivre l'information.

Attribution de Compensation 2025 : par courrier du 23 janvier 2025, la Communauté de communes informe du montant prévisionnel de l'attribution de compensation pour 2025 : 172 510.26 €, versé par 12^{ème}. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ce reversement.

Considérant la délibération N°2024-151 du conseil communautaire dans sa session du 03/12/2024 portant sur la mise en place du mécanisme de révision individualisée des attributions de compensation des communes de Cruas et Meysse à compter de 2025 dans les conditions précitées :

Communes	Attribution de compensation réelle 2024	deMontant réduction (5%)	Attribution de compensation
----------	--	--------------------------	--------------------------------

			Prévisionnelle 2025
Cruas	3 877 085.26 €	193 854.26 €	3683231
Meysse	1 192 280.85 €	59 614.04 €	1 132 666.81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité 7 voix POUR approuve la révision individualisée des Attributions de Compensation des Communes de Cruas et Meysse à compter de l'année 2025 dans les conditions précitées.

DIA : M. le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant la vente des propriétés suivantes :

- Propriété à CHAMONTE ZE 235 (00ha00a23ca)
- Propriété à LA GARENNE ZI 235 (00ha00a23ca)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

Occupation domaine public 2024 : comme chaque année le CM est invité à statuer sur les sommes à titrer concernant l'occupation du domaine public des réseaux surplombant / traversant la commune.

- GRTGAZ : 152,24 €
- ENEDIS : 239 €
- FRANCE TELECOM : 1218,49 €

Subventions aux associations : Le Maire rappelle que la Commune attribue chaque année une subvention aux associations et énumère les montants alloués l'année 2023/2024

- Scracado 100 €
- APE 100 €
- FNACA 50 €
- UFACVG 50 €
- Resto des cœur 250 €
- Club rencontre 100 €
- IME amitié 150 €

Trois nouvelles associations sollicitent la commune pour une aide financière : Coqueli'coeur / Moto Cross de St Lager / Team Bressac

Il est donné lecture d'une demande de subvention exceptionnelle : les Jeunes Agriculteurs organisent à Chomérac au mois d'août 2025 la Finale Départementale et Régionale de Labour (Fête de l'Agriculture). Le Maire souligne que soutenir cette manifestation a du sens pour notre commune rurale qui a toujours soutenu le patrimoine agricole et ses valeurs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, souhaite apporter son soutien à cette cause et alloue une subvention exceptionnelle de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de reconduire les mêmes montants aux associations précédemment citées. Ils attribuent aux nouvelles associations :

- ✓ Coqueli'coeur 50 €
- ✓ Moto Cross de St Lager 100 €
- ✓ Team Bressac 100 €

et allouent une subvention exceptionnelle de 200 € aux JA.

Camping : La commission Camping, les gérants et deux autres personnes ont participé à une réunion de conciliation le 11 février dernier, les échanges ont permis de prioriser les travaux à venir : salle de restauration, sécurité électrique, Les gérants ont le sentiment que les élus n'ont pas conscience de la vétusté des installations, ils font une proposition de rachat. Or, les membres présents pensent que le lieu doit rester municipal. A l'issue des échanges, les élus ont rédigé par écrit des propositions et les ont transmis au gérant. Les interlocuteurs directs seront désormais L.ROUSSON et A.BERNARD, ensemble. L. ROUSSON donne lecture de la proposition de réponse, celle ci est approuvée par l'ensemble des membres présents. Les élus seront très attentifs aux conclusions de l'organisme de contrôle de l'installation électrique, un appel sera donné en Préfecture afin de comprendre quelles conséquences un avis défavorable aurait pour l'établissement.

Des travaux sont actuellement en cours au camping, mandater par la commune : Plaquiste M. VERNET Nicolas, Electricien M. BERNARD David, L'employé technique Philippe FENOUIL a la charge d'aller reprendre le mur des sanitaires car les carreaux sont décollés ; tous les membres de la commission ont été destinataires de la dernière version de la convention.

Projet création Club de foot : M. GALOYAN a le projet de créer un club de foot à St Lager catégories U7-U9 et d'occuper les nouveaux locaux. Les élus ont souhaité quelques garanties sur la viabilité du projet : création d'une association, plusieurs encadrants, etc. Il semble que le projet ait peu de chance d'aboutir ; de plus, les dirigeants de l'équipe de St Vincent ne souhaitent pas s'associer à ce projet. Les élus émettent de fortes inquiétudes quant à la viabilité d'un Club à St Lager, De plus, une entente avec Chomérac est depuis années mise en place, il ne s'agit pas de revenir sur cet accord. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le CM décide de ne pas donner suite à ce projet, un courrier sera adressé à M. GALOYAN.

Divers

Lecture par J.RIOU du dernier mail envoyé par **F. LEMOINE, auteur/réalisateur du Film « Délicieuse et Tragique »** : les spectateurs de la première séance ont jugé le film trop long, 2h23, Il s'agit à présent d'opérer des coupures au montage afin de réduire le film à 1h55 max.

Expo photos du RAM de la CCARC en mairie : du 31 mars au 16 avril prochain, des grilles seront prêtées par la commune de BAIX.

Mercredi 26 février, **remise Aide CCARC**, aux Artisans Commerçants de la CCARC, à 10h30, les élus disponibles sont invités à venir à la Boulangerie Décroissant. Présence M. Bernard Noël.

Nouveau commerçant ambulants La Neuve : vente framboises et fraises du 15,04 au 15,05.

Occupation salle : création convention pour Cirquambule. Après validation par le CM, un exemplaire sera proposé à la signature et transmis à la présidente, Mme CHAUCHARD.

Commerçants ambulants : une convention d'occupation du sol a été transmis à tous les commerçants, Seul M.GARCIA a renvoyé l'exemplaire signé.

Tennis : un devis a été demandé pour la remise aux normes de l'éclairage du court de tennis ; ce dernier s'élève à 8066,93€ TTC. Il est rappelé que le nombre de carte vendu par an ne dépasse pas la dizaine, que l'ensemble des joueurs ne pratiquent pas le soir. Il est décidé de reporter ces travaux à une date ultérieure.

Travaux : il sera demandé aux employés la remise en place des grillages du tennis et de la piscine.

L.CHEVAT informe les membres présents que suite aux deux accidents de bus scolaires de la Région survenus récemment (chauffeurs positifs aux stupéfiants), des contrôles ont lieu dans les bus scolaires du département et notamment ceux du RPI, 3 chauffeurs du Département ont été contrôlés positifs, les bus ont été immobilisés et les chauffeurs ont du être remplacés sur le champ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levé à 22h30,